

**COMPLEMENT A LA FICHE D'INFORMATIONS CLÉS SUR L'INVESTISSEMENT CONCERNANT
L'OFFRE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF DE MG HEALTH CARE SRL**

Identifiant de l'offre	984500CC5969JC88EC36– 63484347
Porteur de Projet et nom du projet	MG Health Care SRL – Projet "Résidence des Closières"
Type d'offre et type d'instruments	Offre par BeeBonds d'obligations subordonnées (les Obligations) en vue du financement de MG Health Care SRL (l' Offre)
Montant cible	1.250.000 EUR
Date d'Émission	05/01/2024 à 16 h

Le présent complément (le **Complément**) s'ajoute à la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement datée du 20 décembre 2023 (la **Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement**) relative à l'Offre de financement participatif par MG Health Care SRL, une société à responsabilité limitée ayant son siège à rue Joseph Deflandre 160/1, 4053 Chaudfontaine et enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0764.430.175 (le **Porteur de Projet**).

Le présent Complément complète la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement datée du 20 décembre 2023 et en est indissociable. Il doit être lu conjointement avec la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement qui contient des informations essentielles sur les caractéristiques de l'Offre et les risques associés (cette Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement reste pleinement applicable à l'extension visée ci-dessous).

Les termes en majuscules ont la signification qui leur est attribuée dans la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement.

Prolongation de la Période de Souscription jusqu'au 5 avril 2024 à 16 heures.

Conformément à la partie B(c) de la Fiche d'Informations Clés sur l'Investissement, le Porteur de Projet prolongera la Période de Souscription de 3 mois. Les Obligataires seront informés de cette prolongation et auront le droit de se rétracter de leur investissement pendant une période de 4 jours calendaires à compter de la date d'envoi du courrier électronique. La Période de Souscription se termine donc le 5 avril 2024 à 16 heures.

Conséquences si l'objectif de financement n'est pas atteint après la période de prolongation.

Si l'objectif de montant cible minimum n'est pas atteint, les Obligations ne seront pas émises et toutes les souscriptions à cette Offre seront annulées. Les Obligataires seront remboursés du montant de leur souscription (montant nominal des Obligations + frais de souscription), augmenté des intérêts conventionnellement convenus, au plus tard 15 jours ouvrables après l'échéance de la date de prolongation.